



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours
Strasbourg, le 18 avril 2018

**Discours de M. Klaus-Heiner Lehne,
Président de la Cour des comptes
européenne,**

**devant le Parlement européen sur la décharge relative à l'exécution du budget
général de l'Union européenne pour l'exercice 2016**

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres, [Madame le Ministre,] Monsieur le Commissaire,

Je souhaiterais tout d'abord, en mon nom personnel et en celui de M. Lazaros Lazarou, notre Membre chargé du rapport annuel, présent à mes côtés aujourd'hui, féliciter la commission du contrôle budgétaire, sa Présidente, M^{me} Gräßle, ainsi que les différents rapporteurs et en particulier M. Zeller, pour leur engagement, grâce auquel la procédure de décharge de cette année a pu être menée à bien.

Sur le rapport annuel dans son ensemble

La Cour des comptes européenne a émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes et des recettes pour 2016. Et, pour la première fois, elle a formulé une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes de l'exercice 2016: le niveau d'erreur des paiements fondés sur des droits n'est pas significatif (1,3 %), mais celui des paiements fondés sur des remboursements le reste (4,8 %).

Cette opinion avec réserve crée une dynamique différente qui a favorisé la clôture de la procédure de décharge de cette année.

J'ajoute que le niveau d'erreur estimatif aurait été encore plus faible si la Commission ou d'autres organismes, notamment ceux qui gèrent les fonds de l'UE dans les États membres, avaient fait bon usage des informations existantes pour prévenir, ou détecter et corriger les erreurs avant d'approuver les dépenses. Ce simple constat montre clairement que des améliorations sont encore possibles.

Sur les agences

Comme vous le savez, la Cour publie, outre son rapport annuel général, des rapports annuels spécifiques sur toutes les agences de l'UE. Je n'en mentionnerai qu'une, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, pour lequel nous n'avons pas été en mesure d'émettre une opinion favorable sur la légalité et la régularité des paiements, en raison notamment d'un manque de rigueur au niveau de ses procédures de marchés publics. Selon ce qui ressort de votre projet de résolution, le Parlement reportera très certainement la décharge en attendant les résultats d'enquêtes plus approfondies, et suivra l'affaire de près.

Sur le cadre financier pluriannuel

Dans le cadre de la procédure de décharge, vous êtes appelés à regarder vers le passé, mais dans de nombreux cas, les observations que vous formulez en tant que Membres du Parlement ont une incidence sur l'avenir et en particulier sur le futur cadre financier pluriannuel.

À cet égard, la Cour se fondera sur ses travaux d'audit pour offrir aux décideurs un large éventail de contributions dont ils pourront tirer parti tout au long des débats. Ces deux derniers mois, nous avons adopté une première série de documents d'information sur l'avenir des finances de l'UE, sur celui de la politique agricole commune et sur le financement de la recherche au delà de 2020. Nous travaillons également à l'élaboration d'un document d'information sur la simplification des Fonds structurels et d'investissement européens dans le domaine de la cohésion. Nous poursuivrons par des avis formels sur les propositions législatives de la Commission relatives au prochain CFP et aux principaux programmes de dépenses. Pour nous, il est essentiel de pouvoir tirer des enseignements de la précédente génération de programmes avant que vous soyez confrontés à des décisions concernant la génération suivante.

À ce stade, je voudrais simplement faire remarquer ce qui suit: les engagements restant à liquider devraient, selon les prévisions, atteindre 262 milliards d'euros d'ici à 2020. Il importe de se pencher sur cette question dans le prochain CFP.

Sur les rapports annuels futurs

Mesdames, Messieurs,

Je saisis l'occasion de souligner que notre prochain rapport annuel bénéficiera d'une approche que nous expérimentons actuellement dans le cadre de notre audit des dépenses de cohésion. Pour l'exercice 2017, nous avons commencé à évaluer la fiabilité des informations communiquées par la Commission sur la légalité et la régularité des dépenses de cohésion. Pour ce faire, nous procédons à l'analyse des fichiers d'audit et à la réexécution de travaux d'audit réalisés sur le terrain par la Commission et les autorités des États membres.

Cette pratique revêt une grande importance pour nous, à la Cour des comptes, car nous sommes convaincus qu'elle vous permettra de disposer d'informations de qualité encore meilleure sur lesquelles vous appuyer pour prendre des décisions stratégiques.

Sur la Cour elle-même

Je terminerai par quelques mots rapides sur l'institution que j'ai l'honneur de présider, puisque nous aussi, bien sûr, nous sommes concernés par la procédure de décharge.

La Cour se félicite du soutien que lui apporte le Parlement dans sa résolution, plus particulièrement en ce qui concerne notre gestion, jugée globalement bonne et prudente, la réforme organisationnelle de 2016, la coopération fructueuse avec la CONT et le suivi essentiel assuré avec les commissions spécialisées du PE, les nouvelles règles relatives à l'utilisation des véhicules officiels ou encore la politique environnementale de la Cour.

J'ai également l'honneur de vous informer que nous avons récemment renforcé les contrôles internes et revu les règles régissant les questions budgétaires, les missions et les frais de représentation des Membres, de manière à pallier sans tarder les faiblesses mises en évidence et à améliorer la transparence.

Par ailleurs, notre institution a décidé de demander à un certain nombre d'institutions supérieures de contrôle de l'UE et de pays tiers de procéder à un examen dit «par les pairs». À partir de l'année prochaine, ces derniers apprécieront dans quelle mesure la Cour est parvenue jusque-là à réaliser ses objectifs stratégiques et formuleront des recommandations sur les actions qui restent à entreprendre. Ce sera la troisième fois que nous ferons l'objet d'un tel «examen par les pairs» et que nous nous soumettrons à un contrôle externe et indépendant et aux conseils que nous prodigueront nos organisations sœurs.

Enfin, nous prenons acte du fait que le Parlement a pour ambition de voir la procédure de décharge clôturée pendant l'année qui suit l'exercice comptable en cause. Cela offrirait un avantage indéniable, celui de pouvoir tirer des enseignements d'une année à l'autre. Comme vous le savez, cette question de calendrier dépend d'une multitude d'acteurs et de délais, mais pour sa part, la Cour est évidemment prête à tout mettre en œuvre pour garantir que la procédure de décharge soit menée à bien en temps voulu tout en veillant à ce que des informations de la meilleure qualité possible soient disponibles.

Je vous remercie de votre attention.